



Projet stratégique

*Coopération forestière
2009-2013*



Union de la Coopération Forestière Française



Groupe Coopération Forestière



Adhésion et Partage

Adhésion et Partage sont les deux valeurs essentielles du projet stratégique de la coopération forestière élaboré par les Présidents et Directeurs de coopératives, lors de plusieurs rencontres et surtout à partir du séminaire de Brassac en Décembre 2006. Ce projet a été présenté également aux conseils d'administration des entreprises coopératives et concerne la totalité des adhérents de l'UCFF et de GCF, quels que soient leur statuts, leur dimension ou leur fonctionnement. Ils constituent tous, avec leurs singularités, leurs spécificités respectives, la richesse du **réseau d'entreprises mutualistes de producteurs forestiers**, que constitue la coopération forestière.

« **Adhésion** » sera surtout le maître-mot du projet d'entreprise de l'UCFF. Les producteurs forestiers regroupés au sein de nos organisations ont choisi un statut, celui de la coopération. Ce choix n'est pas anodin. **Il est entièrement tourné vers le forestier privé qui est à la fois adhérent et client de la coopérative**, celui-ci est au cœur du dispositif. Nous devons tous en tenir compte et en faire une priorité.

La coopération, ce sont aussi des valeurs que nous avons décidé de prendre en compte et que nous avons inscrites dans une **charte** :

- **compétence ;**
- **transparence ;**
- **respect des engagements ;**
- **solidarité ;**

Les dirigeants de la coopération forestière ont donc pour mission de faire passer ces messages à tous les niveaux de l'entreprise. Les présidents ont accepté de prendre en charge leur entreprise parce que ce sont des forestiers privés qui ont souhaité se donner :

- la capacité de maîtriser un métier qui requiert un savoir-faire spécialisé à travers un personnel compétent,
- le pouvoir économique qui leur échappait par tradition.

Cette responsabilité, ils l'ont prise également au service des autres forestiers privés.

Cette adhésion doit être aussi celle de tous ceux qui travaillent au sein de la coopérative. Les directeurs ont à charge l'enseignement de ces valeurs pour qu'elles soient prises en compte à tous les niveaux de l'entreprise. Les personnels qui sont en contact direct avec l'adhérent ont pour devoir de le traiter avec tous les égards qui doivent être pris avec un client, mais surtout avec ceux dus au véritable propriétaire de l'entreprise dans laquelle ils travaillent.

Ces valeurs, définies par tous, sont partagées au cœur de la fédération UCFF. La fédération a pour mission de les porter au niveau national, engageant de la même façon son président, son directeur et tout son personnel. Elle se doit de mettre tout en œuvre pour que la coopération forestière soit reconnue au sein de notre organisation professionnelle, de la filière forêt bois, de l'administration et des pouvoirs publics.

« **Partage** » sera le principe fondamental du projet d'entreprise de **GCF**.

Celui-ci n'est pas un projet destiné à conforter une ambition nationale qui n'aurait aucun sens et qui ne pourrait exister, c'est le projet des organisations coopératives entre elles.

Nos organisations ont en effet décidé **de mettre en commun leur savoir faire**, leurs expériences, et **une partie de leurs investissements**. La coopération forestière pratique depuis longtemps cette logique de partage au sein des régions, elle en connaît bien les avantages mais aussi parfois les difficultés.

Ce qui se fait au niveau régional, nous devons le construire également au niveau national, parce que la coopération a besoin d'une capacité d'intervention à l'échelle du territoire national, voir au niveau européen, à l'heure de la mondialisation des marchés. Les régions ont une réalité incontournable et apportent une diversité pleine de richesses, mais nos coopératives ne peuvent rester enfermées derrière leurs frontières.

Sachons valoriser les progrès dont nous pouvons être fiers, apportés par cette capacité de partage concret entre tous nos organismes.

Au service des producteurs forestiers, nous devons **engager tous nos moyens pour améliorer** la valorisation des produits bois, conquérir de nouveaux marchés, améliorer nos performances et **diminuer nos coûts par une mutualisation** toujours plus poussée.

Nous pouvons être fiers de cette capacité à dépasser notre univers. Nous devons faire de GCF une entreprise puissante, en lui donnant des objectifs ambitieux et pragmatiques, non par volonté de principe, mais afin d'apporter aux projets respectifs des organisations coopératives, une dimension complémentaire, véritable facteur **d'accélération de progrès**, et capable de leur donner de nouveaux outils efficaces pour relever les défis européens.

Marie de l'Estoile

Président de l'Union de la Coopération Forestière Française
Président du Groupe Coopération Forestière

Septembre 2008

NOS ORIENTATIONS 2009 - 2013

CONTEXTES

STRATEGIES DE REPONSES

EXEMPLES D' ACTIONS COMMUNES

Environnement économique complexe et changeant

Modification rapide des équilibres

- ▶ Accroître les connaissances
- ▶ Capacité d'anticipation
- ▶ Réactivité plus forte

- ▶ Développer les contacts avec les organisations de producteurs forestiers des différents pays européens
- ▶ Etendre nos compétences en matière d'intelligence économique

Développement des moyens de production (exploitation forestière et travaux)

- ▶ Accompagner, stabiliser les moyens en place
- ▶ Développer la maîtrise des moyens d'exploitation
- ▶ Augmenter le partenariat avec les sous-traitants
- ▶ Développer les capacités d'investissements des sous-traitants afin de favoriser la mécanisation, maîtriser les coûts de gestion et de travaux, améliorer la qualité du travail, développer la réactivité

- ▶ Améliorer la planification des travaux
- ▶ Développer les contrats de travaux moyen terme et les partenariats solides avec le plus grand nombre d'ETF

Maîtrise des coûts logistiques

- ▶ Optimiser les moyens existants
- ▶ Diminuer la part du trafic route
- ▶ Mettre en place des moyens innovants
- ▶ Partager des ressources

- ▶ Développer les partenariats avec les coopératives agricoles
- ▶ Intensifier les partenariats avec les transporteurs
- ▶ Développer les outils de programmation et d'optimisation logistique
- ▶ Poursuivre les recherches de partenariat avec les opérateurs FRET FER et fluvio-maritime

Adéquation entre le potentiel de production et de transformation

- ▶ Favoriser une meilleure couverture du territoire national en capacité de transformation de tous les produits
- ▶ Optimiser la réponse des coopératives aux besoins industriels en approvisionnement bois
- ▶ Optimiser le tri des produits
- ▶ Développer l'implication des coopératives dans les outils de transformation, si nécessaire

- ▶ Informations croisées sur retour d'expériences dans la transformation des bois par la coopération forestière
- ▶ Déploiement des formations technico-économiques pour le classement des bois ronds

Amélioration de la rentabilité de la production forestière

- ▶ Optimiser la valorisation de tous les produits
- ▶ Abaisser les coûts de production
- ▶ Optimiser les coûts de l'exploitation forestière et de la sylviculture
- ▶ Innover en matière d'itinéraires sylvicoles, optimiser les cycles de production

- ▶ Intensifier la recherche et le développement (matériels, méthodes, planifications de chantier, moyens techniques innovants...)
- ▶ Favoriser les échanges de savoir-faire et l'identification des performances
- ▶ Veiller au maintien d'un soutien public significatif aux investissements forestiers

Croissance des besoins en bois

Mobilisation de la ressource forestière privée

- ▶ Augmenter la mobilisation des bois en adéquation avec l'évolution des marchés par l'extension des surfaces en gestion « planifiée »
- ▶ Renforcer les actions de prospection de nouveaux adhérents
- ▶ Généraliser et promouvoir les Règlements Types de Gestion (RTG)
- ▶ Favoriser la mise en œuvre d'une politique publique d'incitation différenciée entre producteurs actifs et non producteurs

- ▶ Développer toutes les formes de documents de gestion et particulièrement l'adhésion aux Règlements Type de Gestion
- ▶ Elargir et améliorer les pratiques de gestion regroupée de type PDM
- ▶ Instaurer un lobby actif en faveur d'un juste discernement appliqué au sein des politiques d'aides publiques

NOS ORIENTATIONS 2009 - 2013

CONTEXTES

STRATEGIES DE REPNSES

EXEMPLES D' ACTIONS COMMUNES

Développement du nouveau marché biomasse

- ▶ Etre leader sur le marché de la plaquette forestière
- ▶ Accentuer le partenariat avec les autres producteurs
- ▶ Garder la visibilité commerciale de la plaquette forestière
- ▶ Se réserver une possibilité commerciale sur d'autres produits, complémentaires
- ▶ Développer la réactivité sur les types d'actions commerciales en fonction de l'évolution des acteurs

- ▶ Poursuivre et intensifier la R&D sur les techniques de production des plaquettes forestières et les cultures énergétiques
- ▶ Communiquer sur la marque FORET ENERGIE®, en commun avec ONF Energie
- ▶ Intensifier les échanges au sein du groupe des Responsables Bois Energie Locaux
- ▶ Assurer une veille et une prospective sur l'émergence des marchés CO₂

Complexité croissante des métiers

Réglementation

- ▶ Suivre et soutenir la défense des producteurs exercée par les autres organisations professionnelles
- ▶ Défendre l'intérêt des entreprises coopératives

- ▶ Assurer une veille permanente des projets en matière de réglementation

Gestion complexe des entreprises coopératives

- ▶ Toujours tendre vers une meilleure qualité des ressources humaines

- ▶ Formations spécialisées, croisées et mutualisées, programme de formations « stratégiques »
- ▶ Mettre en place formation spécialisée pour les administrateurs des coopératives

Nécessité de recruter des collaborateurs performants

- ▶ Offrir une réelle visibilité des « carrières » au sein de la coopération forestière
- ▶ Développer l'attractivité des métiers
- ▶ Multiplier les partenariats avec les établissements de formation

- ▶ Rechercher la mise en place de cursus plus spécialisés et adaptés aux métiers de la coopération forestière, notamment niveau cadre technique et commercial
- ▶ Communiquer autour des développements de nouveaux métiers

Modernité des valeurs du mutualisme

Transmission aux producteurs forestiers

- ▶ Affirmer l'identité de la coopération forestière
- ▶ Fidéliser les adhérents en valorisant mieux leurs engagements
- ▶ Développer l'action militante des administrateurs et des adhérents
- ▶ Développer le sociétariat par la recherche de nouveaux adhérents
- ▶ Développer une culture d'entreprise fondée sur les valeurs du mutualisme
- ▶ Renforcer la visibilité et la qualité de la gouvernance des coopératives

- ▶ Communiquer sur les valeurs du mutualisme
- ▶ Développer de nouveaux liens entre la coopérative et l'adhérent
- ▶ Augmenter les surfaces d'adhésion avec une cible identifiée en part de surface et/ou en part de volumes commercialisés en forêt privée

Transmission aux organisations professionnelles de la filière forêt-bois

- ▶ Développer les relations avec les organisations professionnelles pour appuyer cette identité
- ▶ Consolider la connaissance des particularités des statuts

- ▶ Développer les actions de communication interne et externe sur ce thème
- ▶ Renforcer notre partenariat avec les coopératives européennes
- ▶ S'investir dans les délégations régionales FRANCE FORET
- ▶ Participer à l'animation des FOGEFOR
- ▶ Poursuivre l'investissement au sein de FRANCE BOIS FORET

Attentes environnementales

Volonté d'être moteur dans le développement durable de la production forestière privée

- ▶ Prendre en compte ces attentes, tout en contrôlant leur compatibilité avec la capacité de production forestière
- ▶ Favoriser la reconnaissance des démarches volontaires
- ▶ Mettre mieux en valeur nos compétences et réalisations
- ▶ Améliorer en permanence le Système Management Environnemental (SME) des coopératives dans un souci de simplification et d'efficacité

- ▶ Expliquer et faire connaître les principes de la production forestière
- ▶ Expliquer et faire connaître la démarche de certification aux niveaux producteurs, institutionnels et professionnels
- ▶ Communiquer dans les journaux spécialisés environnement sur la démarche ISO/PEFC et les compétences de gestion forestière durable

Coopération forestière

Des producteurs regroupés en réseau d'entreprises mutualistes

PRODUCTEURS FORESTIERS

DEFENSE DU POUVOIR ECONOMIQUE DES PRODUCTEURS

REGROUPEMENT DE LA PRODUCTION pour mieux la valoriser

QUALITE, PERFORMANCE TECHNIQUE, ECONOMIQUE et ENVIRONNEMENTALE de la gestion des forêts privées (PEFC)

VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS sur tous les marchés

OPTIMISATION sur le LONG TERME de la MARGE NETTE des EXPLOITATIONS FORESTIERES (investissements, charges, et valorisation des productions optimisés)

RÉSEAU

SYNERGIES

ECONOMIES D'ECHELLE

CAPACITE D'INVESTISSEMENT en commun

Pouvoir accru de RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

VEILLE TECHNOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

OPTIMISATION DES COUTS de structure

Capacité d' ANTICIPATION

ENTREPRISES

COMPETITIVITE

PERFORMANCE / RENTABILITE

Recherche et développement

CROISSANCE ECONOMIQUE

EFFICACITE COMMERCIALE

▶ forte organisation commerciale et puissance logistique

SOLIDITE FINANCIERE

▶ forte compétence de gestion d'entreprises

FORTES VALEURS HUMAINES comme base d'efficacité

▶ réflexion sociale

DEMARCHE QUALITE ET ENVIRONNEMENT (PEFC et ISO)

▶ amélioration continue des performances

MUTUALISTES

TRANSPARENCE

EQUITE de TRAITEMENT

AFFECTATION des EXCEDENTS par les PRODUCTEURS

PRISE EN MAIN de la STRATEGIE par les PRODUCTEURS

ADHERENT au CŒUR de la STRATEGIE

▶ outils communs adaptés aux besoins

MISE EN COMMUN de MOYENS

▶ capacité de traitement de tous les types de propriétés, avec des services spécifiques aux grandes ou aux petites surfaces

ECONOMIE
des **TERRITOIRES**

ANCRAGE dans la filière bois

GESTION DURABLE
des forêts

Meilleures
PERFORMANCES

Meilleure réponse aux **DEFIS**

CROISSANCE accélérée

SATISFACTION CLIENTS

REACTIVITE

ADAPTABILITE

environnement économique
et social

PERENNITE

ANCRAGE
dans les territoires

PROXIMITE, DISPONIBILITE

«La coopération forestière s'engage pour la promotion de la gestion durable de forêts. Ce document participe à la protection de l'environnement : il est imprimé avec des encres à base d'huiles végétales sur du papier 100 % PEFC. Certification multi sites PEFC N° CTP/I-13»



49, avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS (France)
Tél. 01.44.17.57.81 / Fax 01.44.17.57.31
www.ucff.asso.fr / e-mail : info@ucff.asso.fr

